

Centre Communal d'Action Sociale d'ITXASSOU **ITSASUKO Laguntza Sozialeko Herriko Zentroa**

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 02 novembre 2017 **2017ko azaroaren 2an Administrazio Kontseiluko bilkuraren bilduma**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S d'ITXASSOU s'est réuni le **02 novembre 2017 à 19h00** sous la présidence de **Mme Denise MACHICOTE-POEYDESSUS**, Vice-Présidente du C.C.A.S.
2017ko azaroaren 2an, arratseko 7:00tan, Itsasuko L.S.H.Z.ko Administrazio Kontseilua bildu da L.S.H.Z-ko lehendakariordea den Denise MACHICOTE-POEYDESSUS anderearen lehendakaritzapean.

Présents - *Hor zirenak* : **MM./Mmes MACHICOTE-POEYDESSUS (Vice-Présidente) - BIDEGARAY - BORTHURY - CACHENAUT – CATELIN-LARRE - DUCASSOU - FORT – HIRIBARNE - INDART – ITURBURUA - LACO** *Jaun Andereak*

Absents excusés – *Barkatuak* : **M./Mme GAMOY - SETOAIN** *Jaun Anderea*

Secrétaire de séance / *Idazkaria* : **Mme HIRIBARNE** *Anderea*

1- Désignation du secrétaire de séance - Idazkariaren izendatzea

Le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité des présents Mme **HIRIBARNE** en qualité de secrétaire de séance.

2- Approbation du precedent compte-rendu – Aitzineko bildumaren onespena

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 24 juillet 2017.

3- Colis de Noël 2017 – 2017ko Eguberriko saskiak

Ils sont distribués chaque année :

- aux villageois âgés de 80 ans au moins (à domicile) ;
- villageois placés en EHPAD ;
- villageois hospitalisés ;
- aux religieuses de la maison St Joseph d'ITXASSOU.

En 2016, 118 colis ont été confectionnés pour un montant total de 3 162.81 € (hors emballage), soit un coût moyen unitaire de 26,80 €.

Cette année, il a été décompté 13 nouveaux bénéficiaires (6 femmes, 5 hommes, 1 couple) portant le nombre total de colis à 111, réparti comme suit :

- **à domicile : 55 femmes – 23 hommes – 12 couples**
 - **en établissement : 15 femmes – 4 hommes – 2 couples**
- TOTAL GÉNÉRAL : 70 femmes – 27 hommes – 14 couples = 111 colis**

L'année dernière, un colis avait été remis à un jeune du village hospitalisé à la suite d'un accident du travail. Aujourd'hui, cette personne est rentrée à domicile mais demeure sur un fauteuil roulant. Denise MACHICOTE-POEYDESSUS demande s'il convient de prévoir ce colis. Anita DUCASSOU s'interroge s'il ne faut pas aussi offrir un colis aux autres personnes invalides du

village.

Bernadette BORTHURY revient sur un point qui avait été soulevé en 2016 relatif au cas des personnes qui quittent le village pour des raisons de santé, non pas pour être placées en EHPAD, mais pour rejoindre le domicile d'un enfant bien souvent. Elle considère qu'il s'agit également d'un placement mais sous une autre forme qu'en établissement.

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS ne se montre pas favorable mais ouvre la discussion.

Marie-Hélène LACO s'interroge si ces personnes reçoivent un colis dans la ville d'accueil et indique qu'il est préférable de poser des limites. Elle ajoute que sur CAMBO-LES-BAINS, un goûter collectif est organisé et un panier est remis à ceux qui ne s'y sont pas rendus.

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS affirme que deux cas comme celui qu'évoque Bernadette BORTHURY se sont produits l'année dernière, dont un hors département.

Bernadette BORTHURY s'accorde à dire qu'effectivement, dans pareil cas, cela paraît compliqué.

En fin d'échanges et suite à la sollicitation générale de Denise MACHICOTE-POEYDESSUS, seule Bernadette BORTHURY se prononce à main levée POUR la distribution de colis aux personnes rejoignant le domicile (hors Ixassou) d'un membre de leur famille pour raisons de santé. La proposition n'est donc pas retenue.

A la demande de Marie-Hélène ITURBURUA, nouvellement installée au sein du Conseil d'Administration, Denise MACHICOTE-POEYDESSUS rappelle la composition du colis :

- pour les personnes à domicile : sablés, chocolats, confiture de cerises, bloc de foie gras de canard, bouteille de vin (blanc pour les femmes et rouge pour les hommes) ou bouteille de kir pour les couples.
- pour les personnes en établissement : sablés, chocolats, confiture de cerises, pains de savons.

La contenance est adaptée s'il s'agit d'une personne seule ou d'un couple.

Le colis contient également le guide du senior et la plaquette du centre de ressources Arditeya-Viel Assantza.

D'un point de vue unanime, il est décidé de retirer la confiture de cerises des colis distribués aux personnes placées ou hospitalisées.

Quand le remplacement de ce produit est évoqué (Mattin INDART fait part que l'eau de cologne n'est plus utilisée par le personnel), l'assemblée se demande comment les résidents d'EHPAD perçoivent le geste du CCAS. Il est vrai que dans la plupart des cas, le contenu est redistribué à la famille et/ou au personnel. Marie-Hélène ITURBURUA confirme que les produits offerts ne peuvent absolument pas être consommés par les personnes qui ne s'alimentent qu'avec des produits gélifiés. Anita DUCASSOU, pour s'y être rendue il y a quelques années, affirme que les personnes qui ont conservé leur lucidité, sont ravies de partager ce moment.

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS reprend la parole et demande à l'assemblée de se prononcer pour ou contre le maintien de la distribution des colis de Noël en EHPAD.

Denise HIRIBARNE se montre favorable au maintien.

Michel CACHENAUT pense que certaines personnes ne profitent malheureusement pas de la visite et de l'attention.

En réponse à une question posée, la secrétaire du CCAS indique que le domicile des personnes placées est transféré à l'adresse de l'établissement et que le CCAS d'ITXASSOU, en qualité de domicile de secours, se charge de constituer les dossiers d'aide sociale à l'hébergement auprès du Département 64.

Christine FORT émet l'idée de contacter les directeurs de ces établissements pour percevoir l'opinion qu'ils ont de cette initiative.

A l'issue du débat, le Conseil d'Administration décide de maintenir la distribution des colis de Noël aux personnes placées en EHPAD.

Bernadette BORTHURY questionne Denise MACHICOTE-POEYDESSUS sur les raisons qui ont justifié la distribution des colis aux religieuses du village. Cette dernière répond qu'elle a toujours connu cette pratique et qu'il s'agissait sûrement d'un remerciement à un service rendu.

Marie-Hélène ITURBURUA soutient qu'elles assurent les visites auprès des habitants placés ou

hospitalisés.

Bernadette BORTHURY pense que d'autres personnes assurent très certainement pareille mission.
Il est décidé qu'un généreux colis viendra remplacer les quatre remis jusqu'à présent.

Le Conseil d'Administration revient sur le premier point à savoir la remise du colis au jeune accidenté et aux autres habitants invalides.

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS affirme qu'il est difficile de faire un recensement et qu'il y a également des personnes qui ne se déplacent plus et qui n'ont pas recours à un fauteuil roulant. Elle ajoute que des oublis seront forcément opérés. Anita DUCASSOU répond que si oublié il y a, il en sera pris note pour les années futures.

Marie-Hélène LACO pense que ces bénéficiaires pourraient penser que le CCAS les considère comme des personnes malades. Cela peut être délicat.

Après le débat, il est considéré que la remise au jeune accidenté du colis en 2016 s'est effectuée dans le cadre de son hospitalisation. Cette année, dans la mesure du retour à son domicile, le CCAS ne procèdera pas à sa distribution. La proposition de remettre un colis aux personnes invalides n'est pas retenue.

La confection des colis s'organisera le vendredi 15 décembre 2017 à 9h en mairie.

4- Activités de loisirs : bilan – Aisialdi jarduerak : bilana

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS présente le bilan des activités de loisirs des vacances d'été :

- programmation de 8 journées regroupant 10 activités pour les enfants de 5 à 15 ans ;
- 3 activités annulées (grottes et parc animalier de Sare pour les 5/8 ans, journée à la plaine d'Ansot pour les 5/10 ans, randonnée et descente en trottinette pour les 11/15 ans), faute d'inscriptions suffisantes ;
- Encadrement : 2 agents communaux et 5 animateurs BAFA, stagiaires ou équivalence) ;
- Total des effectifs sur les 7 activités : 105 enfants (moyenne de 15 enfants / activité) ;
- Dépenses = 3433,10 € / recettes (règlement familles) = 1608 € / reste à charge : 1825,10 €

Les activités des vacances d'automne se sont terminées aujourd'hui. Une collaboration avec le collectif d'artistes « Karaban'art » a été mis en place sur les activités suivantes : théâtre (5/13 ans), poterie/marionnettes (5/8 ans), mini-makers ou bricolage interactif (9/13 ans). Le bilan sera dressé lors du prochain C.A.

A la fin des séances de ce jour, Joana CAILLAUD du collectif Karaban'art a tenu à remercier le CCAS pour la confiance accordée, l'organisation, les locaux adaptés (garderie et cantine) et à souligner le comportement exemplaire des enfants.

La secrétaire du CCAS a ensuite répondu à quelques questions concernant l'organisation de ces activités (choix, intérêt des enfants, coûts des différentes prestations...).

5- Questions diverses – Galdera orotarik

1- Conférence CDIFF (anciennement AEFH64) + permanence à Cambo-les-Bains : suite à la dernière séance au cours de laquelle le Conseil d'Administration avait statué sur la demande de subvention de l'AEFH64, le Conseil Municipal, ayant repris le dossier et sensible aux objectifs poursuivis par cette association, avait décidé, dans sa séance du 31/07/2017, de la soutenir financièrement en rémunérant et organisant une conférence sur Itxassou prochainement.

La conférence, axée sur les violences conjugales faites aux femmes, s'est donc tenue le jeudi 19 octobre 2017 à 18h30, salle Sanoki en présence de la présidente et de la juriste de l'association, d'un médecin légiste et de plusieurs représentants de la Gendarmerie.

En réponse à Anita DUCASSOU, Denise MACHICOTE-POEYDESSUS indique que le public était composé d'environ 40 personnes dont peu d'ITXASSOU.

Christine FORT est convaincue que, malgré l'actualité, ce sujet n'a jamais attiré. Marie-Hélène ITURBURUA pense que ce sujet fait peur et a perçu la fin du débat plutôt technique.

A noter que l'association AEFH64 est depuis devenue le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits

des Femmes et des Familles) à la suite de l'obtention d'un agrément de l'Etat.
Une permanence d'accès au droit et d'informations juridiques a été mise en place à Cambo-les-Bains les 1ers vendredis du mois de 9h30 à 11h30 sur RDV.

– **2- Projet conférence du CCAS début 2018 :**

Le Conseil d'Administration est amené à se prononcer sur l'organisation d'une conférence animée par Sophie SCHUMACHER chaque début année. En 2017, le thème abordé avait été celui de l'addiction au numérique et aux écrans pour les enfants, les adolescents et les adultes.

Dans la mesure où une conférence vient de se tenir, Denise MACHICOTE-POEYDESSUS s'interroge sur la nécessité d'en mettre une en place dans quelques mois ou décide-t-on de repousser à une année ?

Christine FORT demande s'il y a un besoin ou si telle conférence était organisée du fait de la présence de Sophie SCHUMACHER.

Bernadette BORTHURY demande qui choisit le thème d'habitude. Il lui est répondu que c'est le CCAS.

Sophie SCHUMACHER sera contactée pour connaître les thèmes qu'elle pourrait aborder et chacun est invité à réfléchir à un sujet.

– **3- Mutuelle communale : réunion d'information + permanences :**

Une réunion s'est déroulée le 21/09/2017 à Sanoki avec la présence de 10 personnes (9 retraités et 1 actif).

Depuis, 3 permanences (21/09, 28/09 et 19/10) ont regroupé 13 personnes (4 salariés, 8 retraités, 1 sans emploi).

Au 30/09/2017, 2 contrats ont été souscrits.

Bernadette BORTHURY demande combien il y a eu de contrats depuis le début.

En réponse, il lui est indiqué que le bilan de 2015 n'avait pas été convaincant car beaucoup de retraités cotisaient encore auprès de leur mutuelle d'entreprise, plus intéressante.

– **4- Expiration élection de domicile :** le renouvellement de l'élection de domicile accordé le 12/10/2016 est arrivé à expiration le 11/10/2017. Après deux appels du secrétariat du CCAS fin septembre et début octobre annonçant la fin prochaine du dispositif, le bénéficiaire ne s'est pas manifesté. Le dernier contact téléphonique avec l'accueil de la mairie date du 22/09/2017 dans lequel cette personne devait se présenter physiquement la semaine d'après ; cependant personne n'est passé. Une notification d'expiration d'élection de domicile lui a été transmise par courriel le 19/10/2017.

– **5- La Poste « Service de portage de repas » :** après le service « veiller sur mes parents », La Poste propose désormais un service de portage de repas à domicile 6j/7, en partenariat avec le groupe Elio, entreprise française de restauration.

Les atouts pour le CCAS :

- contribuer activement au bien vivre à domicile ;
- proposer aux administrés une solution clé en main (sécurité alimentaire et livraison optimisée) ;
- bénéficier d'un portail dédié pour gérer et suivre le service au quotidien.

Bernadette BORTHURY fait lecture d'une plaquette de La Poste reçue par le grand public à propos de nouvelles prestations prises en charge par le groupe.

– **6- « Les promeneurs du Net Pays Basque » :**

A ce jour, plus de 80% des adolescents sont équipés d'un smartphone et passent en moyenne 15h par semaine sur internet (étude Junior Connect Ipsos 2017). De nombreux parents ne maîtrisent pas les outils informatiques et laissent les jeunes libres de tout accompagnement sur la « rue numérique ».

Fort de ce constat, la CAF du Pays Basque et du Seignanx a missionné le Centre Hospitalier de la Côte Basque, via son service de la maison des adolescents « AdoEnia », pour mettre en place et développer le dispositif « Promeneurs du Net » sur l'ensemble du Pays Basque.

Ce dispositif consiste à créer un réseau de professionnels de la jeunesse qui assurera une veille

éducative sur internet directement sur les réseaux sociaux et espaces en ligne utilisés par les jeunes (Facebook, Snapchat, Instagram, Youtube).

L'objectif est de contribuer à développer de nouvelles modalités d'accompagnement, en phase avec les besoins et les préoccupations actuelles des jeunes mais aussi des parents mais également de prévenir les comportements à risque (mal-être, radicalisation, phénomènes d'emprises...)

– **5- Remerciements Association « Haize Hegoa Elkartea » :**

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS fait lecture du courrier envoyé au Président du CCAS par le groupe de solidarité Migrants Itsasu à la suite de la participation financière accordée par le CCAS. Il est notamment indiqué que le demandeur d'asile hébergé depuis plus de six mois à ITXASSOU vient d'obtenir un hébergement au Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile de BAYONNE géré par l'association « Atherbea ».

Le groupe va poursuivre ses actions et accueillir prochainement un(e) migrant(e) ou une famille sans hébergement.

En réponse à la question de Christine FORT, le repas des aînés aura lieu le jeudi 1^{er} février 2018.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h05.

Gai-zerrenda bururatua dugunez, bilkura arratseko 8:05etan gelditu da.